

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° 21 du 25/05/2023 parue au BOESR n° 30 du 27/07/2023, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2024 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 01/02/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4766, en Lettres modernes, de la composante IUT DE TREMBLAY est mise en place au titre du recrutement 2024 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

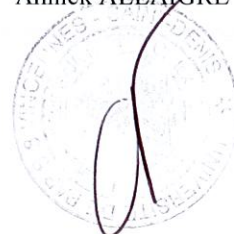
Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	DE SAINT GINIEZ	VERONIQUE	MCF	6
Mme	HACHETTE	PAULINE	AGREGE	2
M.	MESTADIER	JOEL	P.L.P.	H8030
Mme	MURZILLI	NANCY	PR	9
M.	POIRIER	ARTHUR	MCF	5

2 rue de la Liberté  
93526 SAINT-DENIS cedex  
T. standard: 01 49 40 67 89  
[www.unlv-paris8.fr](http://www.unlv-paris8.fr)

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-DENIS, le 20/02/2024

La Présidente de l'Université  
Annick ALLAIGRE



2 rue de la Liberté  
93526 SAINT-DENIS cedex  
T. standard: 01 49 40 67 89  
[www.unlv-paris8.fr](http://www.unlv-paris8.fr)